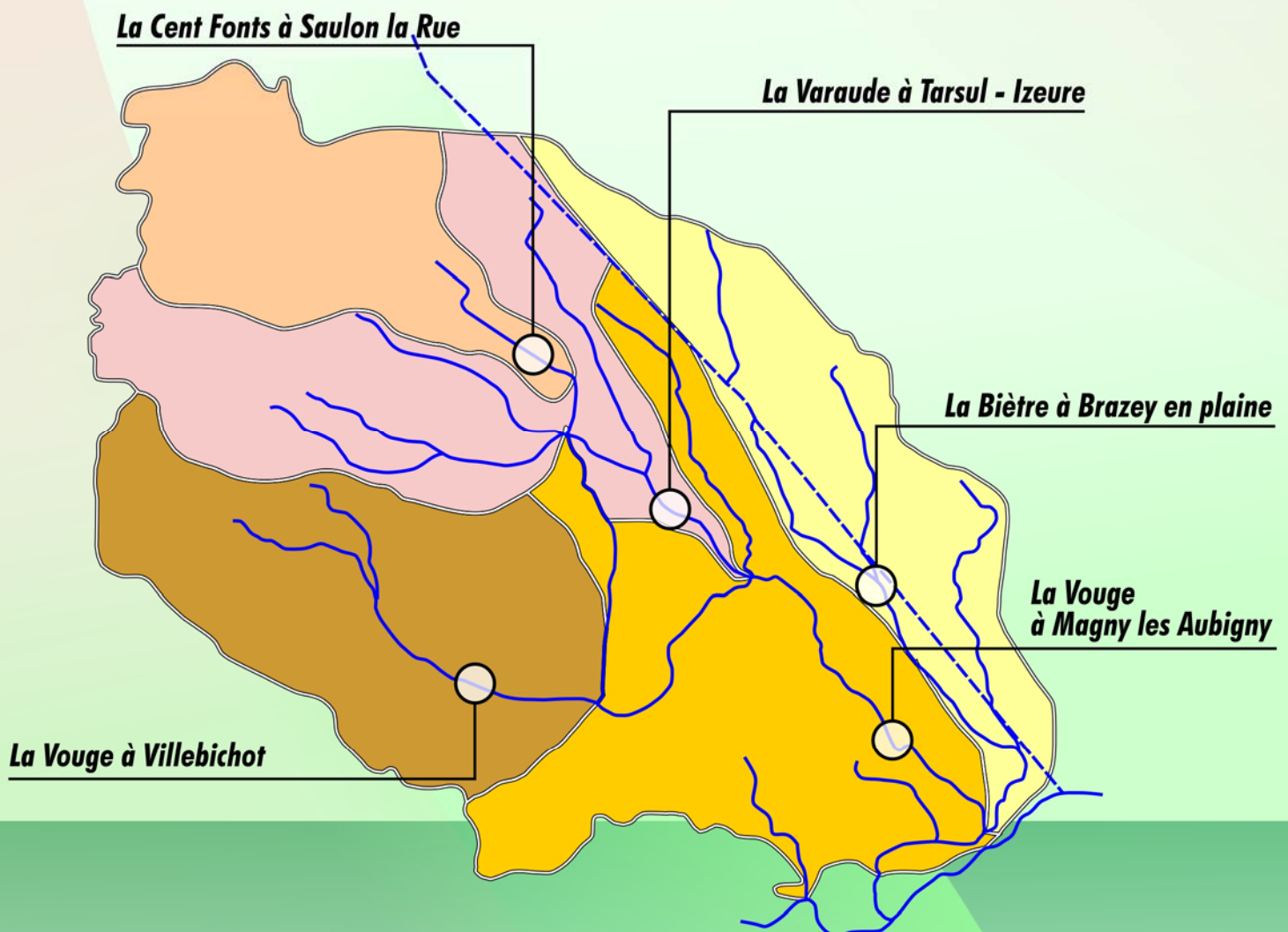




ÉTUDE VOLUMES PRÉLEVABLES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA VOUGE

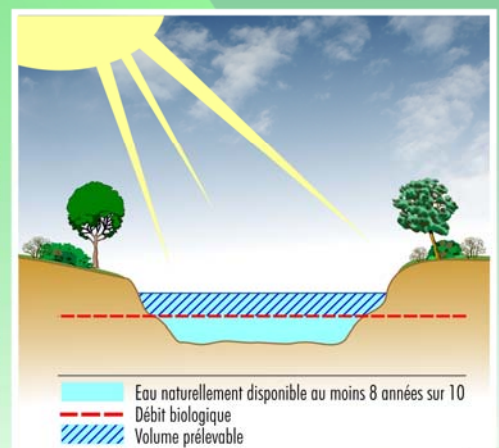
L'étude des volumes prélevables a pour objectif une **gestion quantitative durable des eaux du bassin versant de la Vouge**. Elle propose des **débits minimums** à respecter dans les cours d'eau afin de garantir leur bon état ainsi que les **volumes qui peuvent être prélevés huit années sur dix sans restriction** (« volumes prélevables ») tout en respectant ces débits minimums.

Pour préciser ces éléments, des bilans ont été conduits au droit de 5 points dits « points de référence » : la Vouge à Villebichot, la Vouge à Magny-lès-Aubigny, la Varaude à Tarsul-Izeure, la Biètré à Brazey-en-Plaine et la Cent Fonts à Saulon la Rue.



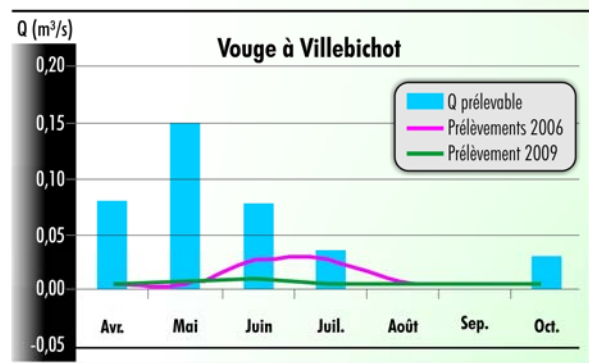
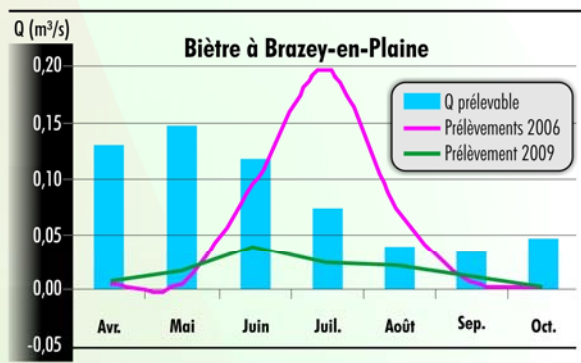
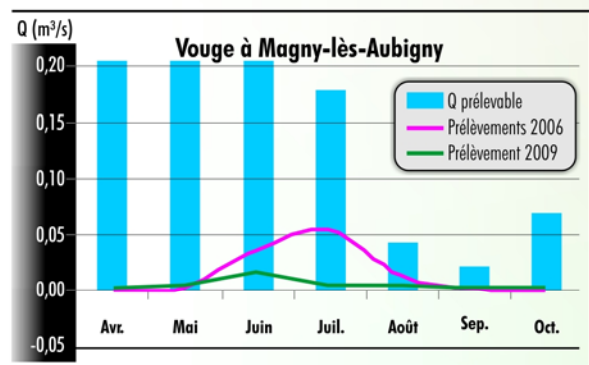
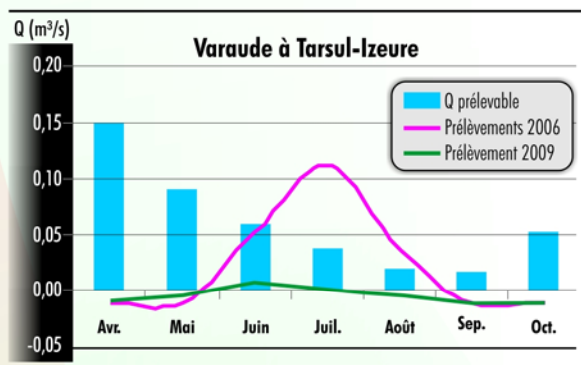
Au final, l'étude fournit donc les bases pour une révision des autorisations de prélèvements en eau sur le bassin. Ces autorisations ne pourront pas excéder les volumes prélevables définis pour chacun des points de référence. Cette révision permettra ainsi de **limiter l'occurrence des périodes de crise à au plus deux années sur dix**. Huit années sur dix, les prélèvements autorisés pourront se faire sans restriction, deux années sur dix des restrictions pourront être nécessaires.

Les volumes prélevables sont fonction de la situation actuelle des cours d'eau. Ils seront discutés et validés en CLE puis intégrés au SAGE de la Vouge (en cours de révision). Ces volumes pourraient être modifiés à moyen terme, en fonction notamment de l'évolution de la morphologie des cours d'eau.



QUELS EFFORTS DE RÉDUCTION DES PRÉLÈVEMENTS FAUDRA-T-IL FOURNIR SUR LE BASSIN DE LA VOUGE ? COMPARAISON DES VOLUMES PRÉLEVABLES ET DES PRÉLÈVEMENTS ACTUELS

- Sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine, la Vouge à Magny-lès-Aubigny et la Varaude à Tarsul-Izeure (en considérant qu'un apport de 80 l/s en provenance de la Cent Fonts a lieu) les prélèvements actuels (2009) sont inférieurs aux volumes prélevables. En revanche, dans le cas de la Varaude à Tarsul-Izeure et de la Bièvre à Brazey-en-Plaine, les volumes prélevables ne permettent pas de satisfaire un niveau de prélèvement tel que celui de 2006.
- Sur la Vouge à Villebichot, les volumes prélevables sont très faibles en période d'étiage et ne permettent pas de satisfaire les demandes actuelles, aussi faibles soient-elles.



- Le Cas de la Cent Fonts est particulier car très lié à la nappe de Dijon Sud. Pour plus de détails, on se référera à l'étude des volumes prélevables sur la nappe de Dijon Sud (BRL/Hydrophis, 2011).

QUELLES MESURES METTRE EN PLACE POUR NE PAS DÉPASSER LES VOLUMES PRÉLEVABLES ET PRÉSERVER LE MILIEU ?

En cas d'augmentation des besoins futurs par rapport à la situation de 2009 des mesures permettraient de ne pas dépasser les volumes prélevables, tout en satisfaisant des prélèvements le mieux possible :

- Stockage inter-saisonnier
- Répartition concertée de la ressource entre les usagers agricoles, facilitée par la Chambre d'Agriculture 21 en période de pénurie
- Économies d'eau (amélioration de l'efficacité des réseaux, diminution de la consommation par habitant)
- Sollicitation d'autres ressources

QUI CONTACTER POUR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

N. Boillin, Syndicat du Bassin de la Vouge. tél. 03 80 51 83 23